

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

24 septembre 2021

PRESENTS : Messieurs Jean-Jacques LAVALLADE, Jean-Pierre TRIJAU, Michel COURARIE, Richard ZUCCHI, Mesdames Catherine PEROUX, Valérie DUTROP, Carla KEIMPEMA.

ABSENT : Messieurs Sylvain BRIGEON, Jacques MORELLET, David BRIMEAUD, Madame Nolwen DESGRANGES (a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE).

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 septembre 2021 à 20h30, en séance ordinaire, à la Mairie, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE, adressée à tous les conseillers le 17 septembre 2021 et affichée le même jour.

ORDRE DU JOUR :

- Adressage
- Enquête publique
- Décision modificative

Le secrétaire de séance est Monsieur JP TRIJAU.

1/ ADRESSAGE

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des habitations et de procéder à leur numérotation.

La proposition de dénomination des voies et des chemins, sous forme de tableau, a été envoyée à tous les conseillers municipaux le 21/09/2021 pour revue.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Madame Nolwen DESGRANGES) la dénomination des voies - tableau des voies et des chemins.

Le style de plaques pour le nom des voies et chemins et les numéros a été présenté.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Madame Nolwen DESGRANGES) le style des plaques et des numéros, à savoir fond rouge Bordeaux (RAL 3004) et lettrage ivoire (RAL 1015).

Pour information, un premier devis de l'entreprise Signalisation 24 a été présenté. Il s'élève à 31886 € avec installation des poteaux ou à 16154 € sans installation. Deux autres devis sont en attente de réception.

2/ ENQUÊTE PUBLIQUE

Pour chaque chemin vendu, une enquête publique doit être réalisée ; le coût de cette enquête publique, à la charge de la Commune, s'élève à environ 450 €.

L'ensemble du Conseil souhaite donc revaloriser le prix de vente des chemins à 0,45 € HT/m², prix qui est pratiqué par d'autres communes, en particulier à St Estèphe.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité des présents (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Madame Nolwen DESGRANGES) le prix de vente des chemins à 0,45 € HT/m².

3/ DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un virement de crédits pour la section d'investissement afin de régulariser certains comptes.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Madame Nolwen DESGRANGES) la proposition de Monsieur le Maire.

5/ QUESTIONS DIVERSES

- **Boulangerie** : il s'avère nécessaire d'ouvrir une fenêtre du côté du lavoir afin que la chaleur puisse s'évacuer et ainsi protéger le matériel.
Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Madame Nolwen DESGRANGES) la création d'une fenêtre dans la boulangerie du côté du lavoir.

- **Boulangerie** : la porte d'entrée actuelle n'est pas aux normes, ne ferme pas bien et est très mal isolée. Il est nécessaire de la changer et de la remplacer par une porte blanche du même type que celle de la boucherie. Un devis sera demandé à Ludovic Viroulaud.
Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Madame Nolwen DESGRANGES) la mise en place d'une nouvelle porte d'entrée de la boulangerie.

- **Camion des cantonniers** : il ne peut plus passer l'auto-bilan. Pour qu'il puisse passer le contrôle technique sans encombre, il faudrait y consacrer plus de 4000 € en réparation et pièces détachées. Son remplacement par un nouveau camion (d'occasion) sera à prévoir.

- **Chemin Montouleix-Tartou** : il a besoin d'un bon élagage et d'un rebouchage de trous.

- **Foire des Fruits d'Automne** : L'association « La Chasse » est d'accord pour organiser l'événement le dimanche 24 octobre 2021, comme cela avait été décidé en 2020, mais qui au dernier moment avait été annulé pour cause de pandémie COVID 19. Une réunion avec toutes les associations de Bussière est programmée mardi 28 septembre 2021 pour lancer l'organisation et la sous-préfecture va être contactée pour connaître les modalités d'organisation concernant les règles sanitaires à mettre en œuvre.

LA SEANCE EST LEVEE A 21h30